



départ en retraite à 60 ans

Par **lukic**, le **09/07/2012** à **13:51**

Bonjour,

Je suis né le 10/06/1955 et en activité sans interruption depuis 1972.

J'ai 3 ans soit 12 trimestres équivalents pour activité en suisse.

Quand pourrai je partir en retraite et quelles sont les conditions pour avoir la retraite communautaire?

Merci pour une réponse!

Cordialement

La carsat prétend que je dois attendre 62 ans malgré mon debut d'activité à 17 ans et à cause de mes trimestres équivalents effectués de 1978 à 1981.

Par **P.M.**, le **09/07/2012** à **14:32**

Bonjour,

Effectivement, les trimestres validés sont traités différemment que les trimestres cotisés mais la CARSAT devrait vous donner un peu plus d'explications textes à l'appui en fonction aussi du dernier Décret qui vient de paraître...